

Administration financière—Loi

dans le domaine de la recherche et de la technologie, de la R&D. Mais ici, à la Canadair, on nous dit toujours qu'il s'agit d'un coût de 1,600 millions de dollars; on mentionne toutes sortes de montants d'argent. Cela est vrai! Il s'agit d'un coût comptable. Mais si l'on considère le niveau du développement que l'on a effectué dans le domaine de la technologie, de la création d'emplois pour des jeunes, des investissements qu'on a effectués dans le domaine de la recherche et de la technologie, de la recherche et du développement, je suis d'accord sur ce fait avec les progressistes conservateurs, à savoir que l'on n'a peut-être pas suffisamment augmenté... le taux actuel est de 1.3 p. 100 du produit national brut dans le domaine de la recherche et du développement... On devrait l'augmenter, comme on veut le faire, d'un dixième de point par année. Mais, bon Dieu, lorsqu'on mentionne le déficit d'opération de la Canadair, comme valeur comptable, cela est vrai! Mais regardons tout ce que le multiplicateur des dividendes, tout ce que cela a apporté dans le domaine de la technologie de pointe et que l'on considère ce montant-là qui a été investi dans le domaine de la technologie de pointe comme un montant qui doit s'ajouter à la recherche et au développement. C'est cela, monsieur le Président!

[Traduction]

M. McKenzie: Monsieur le Président, le député veut me faire dire ce que je n'ai pas dit. Je n'ai rien dit qui laisse entendre que nous nous opposons à la technologie de pointe. Nous parlons de gestion, et celle de Canadair a manifestement été un fiasco. Je lui conseille de lire le rapport du vérificateur général.

Le seul changement qui ait eu lieu à Canadair est la démission du président. Le reste du personnel est toujours en place. La société de Havilland, qui se trouve dans une situation catastrophique, en est un autre exemple. Qu'a fait le gouvernement? Il s'est contenté de renommer le même conseil d'administration, quand il aurait dû remplacer tous les administrateurs. En outre, il leur a accordé des primes, qu'ils ne méritent pas. Ils ne gèrent pas l'entreprise comme il se doit. La direction n'a absolument pas changé et c'est ce que nous lui reprochons. Il ne s'agit pas des travailleurs. Nous ne sommes pas contre la technologie de pointe.

Le programme Challenger pose un problème. Sauf erreur, cet avion ne peut pas être révisé en Europe. Dans ce cas, je ne sais pas qui va pouvoir nous l'acheter. On construit tellement d'avions d'affaires en Amérique du Nord, c'est un secteur où la concurrence est forte. Si nous voulons livrer concurrence aux États-Unis dans ce secteur, nous devons veiller à confier la direction de l'entreprise à des personnes compétentes, faute de quoi on risque d'accroître le nombre de jeunes chômeurs au Québec. La société ne pourra pas vendre ces avions parce qu'il lui sera impossible d'effectuer les révisions nécessaires. Le gouvernement n'a pas choisi les bonnes personnes pour diriger cette entreprise et c'est ce que nous lui reprochons.

Nous voulons qu'on nous rende plus de comptes, et c'est l'objet du projet de loi à l'étude. Si la gestion de l'entreprise est confiée à des personnes compétentes, nous pourrions commencer à vendre cet appareil, qui représente un énorme investissement. Je conseille au député de lire le rapport du vérificateur général. Ce dernier s'inquiète vivement de la direction de cette

entreprise et de la façon dont elle gère ses fonds. La société de Havilland en est un autre exemple.

M. Taylor: Monsieur le Président, j'ai trouvé très intéressants l'excellent discours du député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie), et surtout les exemples qu'il a donnés.

La question du député libéral m'a estomaqué, car il semblait fier du fait que la société privée avait 150,000 employés, alors que le gouvernement en a maintenant 600,000 après l'avoir prise en charge. C'est ça qui nous inquiète. Nous ne nous inquiétons pas du développement de la haute technologie, car cela devrait entraîner des économies plutôt que des dépenses. Et pourtant, lorsqu'il a examiné la société canadienne, Joel Bell, président de la Corporation de développement des investissements du Canada, a déclaré qu'elle était devenue trop grosse, trop encombrante. Le député vient de dire qu'il en était fier.

J'aimerais demander au député de Winnipeg-Assiniboine si la situation ne va pas s'aggraver, car le régime libéral ne changera pas, comme en fait foi l'article 112(4) du projet de loi:

Les actes accomplis par les sociétés d'État, même les transferts de propriété, ne sont pas nuls du seul fait qu'elles n'en avaient pas la capacité.

D'après cette disposition, tout est permis, en ce qui concerne les sociétés aujourd'hui. Je me demande si le député aurait quelque chose à dire au sujet d'une disposition aussi inconcevable?

M. McKenzie: Monsieur le Président, c'est typique de notre gouvernement irresponsable. Cela équivaut à donner carte blanche et n'a absolument aucun rapport avec l'obligation de rendre compte. Le député a parfaitement raison.

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre. Comme il est 13 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT*[Traduction]***QUESTIONS OUVRIÈRES****LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES**

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, il convient parfaitement de parler de l'emploi chez les jeunes en ce 1^{er} mai, Fête des travailleurs. Les Canadiens de 15 à 24 ans sont pris dans la vrille de l'emploi depuis que le gouvernement a pris le pouvoir en mars 1980. Les libéraux ont fait la sourde oreille à tous les appels au secours et les jeunes qui sont parvenus à ouvrir leur parachute piquent dans le plus profond désespoir.